



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-019-2021-10

PUBLIÉ LE 8 OCTOBRE 2021

# Sommaire

## **Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID) /**

IDF-2021-10-08-00005 - Arrêté portant délégation de signature aux agents des finances publiques du pôle de gestion des patrimoines privés de la DNID (3 pages)	Page 3
IDF-2021-10-08-00004 - Arrêté portant délégation de signature aux contrôleurs des finances publiques du pôle de gestion des patrimoines privés de la DNID (3 pages)	Page 7
IDF-2021-10-08-00006 - Arrêté portant délégation de signature aux inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques du pôle de gestion des patrimoines privés de la DNID (5 pages)	Page 11

Direction nationale d'Interventions domaniales  
(DNID)

IDF-2021-10-08-00005

Arrêté portant délégation de signature aux  
agents des finances publiques du pôle de gestion  
des patrimoines privés de la DNID

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**  
3 avenue du chemin de Presles  
94 417 Saint-Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

**RÉFÉRENCES : 2021-29**

## **ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux agents des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 10 000 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 10 000 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 10 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 10 000 € .

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° IDF-2020-09-30-033 consentie le 30 septembre 2020 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 08 octobre 2021

*Signé*

Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 08 OCTOBRE 2021  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des agents des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom - Prénom</b>
AGZOU Rabia
BARTHELEMY Benoît
BOTTON Catherine
CHAUFFOUR Gaël
DELAMARE Françoise
LEGOUAIL Barbara

Direction nationale d'Interventions domaniales  
(DNID)

IDF-2021-10-08-00004

Arrêté portant délégation de signature aux  
contrôleurs des finances publiques du pôle de  
gestion des patrimoines privés de la DNID

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2021-28

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

- VU** le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;
- VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017
- VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;
- VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 20 000 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 20 000 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 20 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 20 000 €.



**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° IDF-2021-09-06-00007 consentie le 06 septembre 2021 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 08 octobre 2021

*Signé*

Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 08 OCTOBRE 2021

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des contrôleurs des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom – Prénom</b>
BAUMANN Jessica
CENTRES Sophie
CHEYROUSE Martine
GENOUX Jérôme
HATTE Nadine
HEULLE Alain
HUMBERT Nicolas
JARDINE Harinoro
MBOG Nadia
MONFORT Claude
PONCHUT Frédéric
SOLAZ Hélène
TAM Jonathan
WU Guanjing
WYKURZ Philippe

Direction nationale d'Interventions domaniales  
(DNID)

IDF-2021-10-08-00006

Arrêté portant délégation de signature aux  
inspecteurs, contrôleurs et agents des finances  
publiques du pôle de gestion des patrimoines  
privés de la DNID

## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3 avenue du chemin de Presles  
94 417 Saint-Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

RÉFÉRENCES : 2021-31

### ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le code du domaine de l'État, notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Alain CAUMEIL administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

#### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée aux inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- tous les courriers, y compris les demandes de prise de possession de valeurs et autres bien détenus par des tiers sans limite de montant, relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes<sup>(1)</sup> dont la gestion a été confiée au domaine ;

---

<sup>(1)</sup> prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

- tous les actes administratifs se rapportant à l'appréhension, la gestion et la liquidation des successions, y compris en déshérence, qui ont été confiées au Domaine ;
- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- les reçus et décharges d'objets, papiers, or, bijoux, sommes d'argent, carnets de caisse d'épargne, titres et valeurs mobilières ;
- la délivrance de legs particuliers ;
- la régularisation des actes notariés engagés par le défunt de son vivant ;
- les autorisations de vendre les biens mobiliers par un tiers dans la limite de 5000 euros ;
- les réquisitions et procès-verbaux de levée de scellés.

**Article 3 :** Délégation est également donnée à effet de procéder à l'ouverture de tous coffres-forts loués par une personne dont l'administration et la liquidation de la succession a été confiée au Domaine, et d'en retirer les objets qui y sont contenus.

**Article 4 :** La présente délégation annule et remplace la délégation n° IDF-2021-09-06-00008 consentie le 06 septembre 2021 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 08 octobre 2021

*Signé*

Alain CAUMEIL

ANNEXE 1 A L'ARRÊTÉ DU 08 OCTOBRE 2021  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
Liste des inspecteurs des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>NOM – Prénom</b>
ADET Elisa
ANSELME Lætitia
BAREGE Pascal
BENHAMAMOUCHE Rachid
CARBONNEL Thierry
FOYARD Hélène
HESS Bernard
LEFLOC Fabrice
LEGENDART Isabelle
L'HOPITALIER Jean-Noël
POISSON Sébastien
POULAIN Sylvie
SCHRAMBACH Claire
SINGER Benjamin
SOTTEAU Arnaud
TANCRE Marion
THACH Chrisna
VU NGOC Emmanuel
WOLOSZYN Lise
ZIMMERMAN Aurélie

ANNEXE 2 A L'ARRÊTÉ DU 08 OCTOBRE 2021

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des contrôleurs des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom – Prénom</b>
BAUMANN Jessica
CENTRES Sophie
CHEYROUSE Martine
GENOUX Jérôme
HATTE Nadine
HEULLE Alain
HUMBERT Nicolas
JARDINE Harinoro
MBOG Nadia
MONFORT Claude
PONCHUT Frédéric
SOLAZ Hélène
TAM Jonathan
WU Guanjing
WYKURZ Philippe

ANNEXE 3 A L'ARRÊTÉ DU 08 OCTOBRE 2021  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
Liste des agents des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom – Prénom</b>
AGZOU Rabia
BARTHELEMY Benoît
BOTTON Catherine
CHAUFFOUR Gaël
DELAMARE Françoise
LEGOUAIL Barbara